

ECKWG

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 1091 DU 11 SEPTEMBRE 2024
portant nomination des membres du Conseil
d'administration de l'Agence nationale de Maintenance
hospitalière.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-571 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2024-1090 du 11 septembre 2024 portant approbation des statuts modifiés de l'Agence nationale de la Maintenance hospitalière ;
- sur** proposition du Ministre de la Santé,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 septembre 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommés membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale de Maintenance hospitalière, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN**, Ministre de la Santé ;
- madame **R. Omolola Adjokê AKINTAYO** épouse **TCHANGAI**, représentant de la Présidence de la République ;



- monsieur **Romuald WADAGNI**, Ministre de l'Economie et des Finances ;
- monsieur **José Didier TONATO**, Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable ;
- madame **Karine ISTIN**, Directrice du Centre hospitalier international de Calavi.

Article 2

Monsieur **Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN** est nommé président du Conseil d'administration.

Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (03) ans et court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

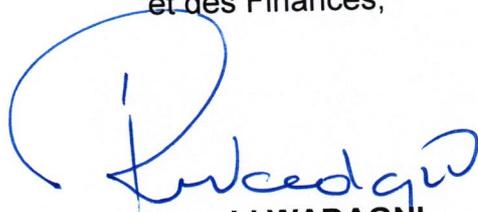
Fait à Cotonou, le 11 septembre 2024

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

Le Ministre de la Santé,



Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MEF : 2 ; MS : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 19 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 5 ; JORB : 1.